

2.3. Niveau de vulnérabilité des aires de protection

La vulnérabilité sur l'ensemble des aires de protection des sites de prélèvement a été déterminée à l'aide de la méthode DRASTIC. Les figures B-5 et B-6 présentent respectivement la distribution de l'indice DRASTIC et la vulnérabilité à l'intérieur des aires de protection établies. La vulnérabilité finale d'une aire de protection est déterminée à partir de la valeur maximale de l'indice DRASTIC au sein de cette même aire. Selon les analyses et calculs réalisés, la vulnérabilité de l'aquifère doit être considérée comme moyenne sur l'ensemble des aires de protection des sites de prélèvement GPE-2 et GPE-3.

Les indices DRASTIC calculés pour l'ensemble des aires de protection sont présentés dans le tableau 2 ci-bas. La plage de valeur de l'indice DRASTIC déterminé pour l'aire de protection définie y est indiquée ainsi que la vulnérabilité associée à l'ensemble de cette aire pour chaque site de prélèvement. Ces résultats sont également disponibles en format numérique au tableau A4-1 dans le fichier Excel correspondant à chaque site de prélèvement (voir l'annexe A pour le nom des fichiers de chaque site de prélèvement).

Tableau 2 : Valeur de l'indice DRASTIC et vulnérabilité déterminée pour chaque aire de protection des puits

Puits	Résultat	Immédiate	Aire de protection intermédiaire		Aire de protection éloignée
			Bactériologique	Virologique	
GPE-2	Indice DRASTIC	117 - 122	121 - 122	117 - 122	92 - 133
	Vulnérabilité	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
GPE-3	Indice DRASTIC	120 - 124	119 - 127	115 - 132	95 - 132
	Vulnérabilité	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne